



# ACCORD D'INTÉRESSEMENT : LA CFE-CGC VA SIGNER UN NOUVEL AVENANT

Compte tenu des perspectives commerciales pour 2025, la CFE-CGC a demandé l'adoption d'une enveloppe complémentaire associée à la réalisation de critères commerciaux afin de permettre un juste partage de la valeur au profit de l'ensemble des personnels\*.

Cette enveloppe se déclenchera selon le nombre de mises en vigueur de contrats en 2025 parmi les clients des pays suivants :  
**Brésil, Grèce, Indonésie et Inde.**

	Mise en oeuvre d'un contrat	Mise en oeuvre de 2 contrats	Mise en oeuvre de 3 contrats
Montant de l'enveloppe	2 M€	4 M€	5 M€

La CFE-CGC a été entendue et va signer l'accord dans l'intérêt de l'ensemble des personnels.



\*: Estimation : Entre 200 et 250€ par personne selon les résultats dans le tableau ci-dessus

**Réconcilions performance et bien-être au travail**

VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CENTRAUX :  
OLIVIER TEISSEIRE                      SAMUEL MOINAUX

